Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE DE SISTERON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 Février 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le deux du mois de Février

Membres en exercice	29	
Membres présents	21	
Procurations	7	
VOTES	28	
POUR	28	
CONTRE	1	
ABSTENTION	1	
Date de convocation	23/01/2024	

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire

<u>PRESENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS: MM/MMES PELOUX N. à SPAGNOU D. RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., CLARES P. à BRUNET M., MUNS A. à LAUGIER N., SCHMALTZ E. à C. REYNIER, PICHON H. à CODOUL B., SEBANI S. à FERAUD S.

ABSENT EXCUSE: DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance

2024-01-06 SF

<u>OBJET</u>: ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET ABATTOIR

Vu la délibération n° 2022-10-15 SF du 17 Novembre 2022 approuvant le passage du budget principal de la commune à la M57 au 1er janvier 2023 Vu la délibération n° 2022-11-09 SF du 14 Décembre 2022 approuvant le passage au Compte Financier Unique (CFU) de l'ensemble des budgets de la commune au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° 2023-04-07 SF du 27 mars 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération n° 2023-05-02 SF du 14 avril 2023 définissant et adoptant les autorisations de programme du budget abattoir Considérant que conformément au Règlement Budgétaire et Financier il y a lieu de procéder à l'actualisation des autorisations de programme qui ont été précédemment votées en rappelant d'une part que les crédits de paiement annuel (CP) non consommés ne sont pas reportés et que d'autre part selon l'article L.5217-10-9 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget il peut être liquidé et mandaté les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent

BUDGET ABATTOIR (HT)	DEPENSES vote AP - crédits paiement indicatifs / réalisation			RECETTES indicatives / réalisation		
	total	prévision	réalisation	total	prévision	réalisation
2023-01 / 109-extension frigos (AP abandonnée)	VOTE AP	260 000,00 €	0,00€	total	0,00€	0,00€
	CP 2023	130 000,00 €	0,00€	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	130 000,00 €				
	CP 2024	0,00€	0,00€	2024	0,00€	0,00€
	CP 2025	0,00€	0,00€	2025	0,00€	0,00€
2023-01 / 109-prétraitement	VOTE AP	2 311 000,00 €	42 533,49 €	total	653 085,00 €	0,00€
	CP 2023	385 000,00 €	42 533,49 €	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	342 466,51 €				
	CP 2024	2 000 000,00 €		2024	500 000,00 €	
	CP 2025	268 466,51 €		2025	153 085,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 28 voix POUR

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme listées ci-dessus

Pour Copie Conforme, Le Maire Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 05/02/2024 Å 11h56

REÇU EN PREFECTURE le 05/02/2024 Application agréée E-legalite.com